La rentrée parlementaire

A la Chambre

Paris, 12 janvier. — Les groupes de la minorité ont demandé à la majorité l'application intégrale de l'article 8 du règlement, en vertu duquel la règle de la proportionnelle doit s'appliquer aussi bien à l'élection des questeurs qu'à celle des vice-présidents et des secrétaires.

La délégation des gauches, mise ce matin au courant de cette résolution, a maintenu son attitude passée et refusé que l'un des postes de questeur soit laissé à la minorité.

Au nom des groupes de la minorité, MM. de Chappedelaine et Vallat sont allés informer M. Herriot que, vu ce refus, l'opposition se verrait dans l'obligation de ne pas participer à l'élection des membres du bureau, sauf en ce qui concerne l'élection du président.

En conséquence, si bien qu'ils ne soient pas candidats, des membres de la minorité étaient élus au bureau, il a été décidé qu'ils démissionneraient aussitôt.

A la délégation des gauches

Paris, 12 janvier. — La délégation des gauches a décidé de laisser à l'opposition la part de représentation qui lui a toujours été réservée, soit deux vice-présidente et quatre secrétaires. Puis elle a reçu M. Blaisot qui est venu lui faire part du refus de la minorité de présenter des candidats pour l'élection du bureau, en raison du rejet par la majorité de l'attribution à cette minorité d'un poste de questeur.

La délégation des gauches a décidé de maintenir néanmoins sa résolution et de demander aux députés de la majorité de voter pour tous les membres du bureau sortant.

Au groupe radical

Par ailleurs, le groupe radical a décidé à l'unanimité de maintenir dans leurs fonctions ses représentants au bureau de la Chambre. Il a ensuite adressé ses félicitations à M. Lamoureux à l'occasion de son élection.

Le discours de M. Sallès

Paris, 12 janvier. — M. Antoine Sallès, député du Rhône, l'alerte doyen d'âge de la Chambre, qu'escortent les six plus jeunes députés, secrétaires du bureau provisoire, MM. Lejeune, Mauguy, Prigent, François Valentin, Boux de Casson, Serandour et Crouan, monte à 15 h. 30 au fauteuil présidentiel.

En cette première séance de l'année, les députés sont forcément nombreux puisqu'ils doivent personnellement prendre part aux scrutins publics à la tribune pour l'élection du bureau définitif.

La séance est ouverte à 15 h. 35.

Le bureau provisoire étant installé, M. Antoine Sallès, d'une voix ferme, prononce l'allocution d'usage que la Chambre applaudit unanimement à plusieurs reprises.

Après avoir exprimé le vœu unanime des Français en faveur du maintien de la paix à l'heure où grandissent et se rapprochent les menaces de nouveaux conflits entre les peuples, l'orateur montre que, dans cette situation alarmante, la France n'a encouru aucune part de responsabilité, qu'elle a toujours été sincèrement et résolument pacifique.

M. Sallès en donne pour preuve, l'organisation par la France de l'exposition internationale de 1937, acte de confiance dans les lendemains paisibles qu'elle s'est assigné la noble mission de préparer.

Il insiste notamment sur la nécessité pour la France de démontrer à cette occasion qu'elle excelle toujours dans ses industries les plus variées, dans les arts appliqués, aussi bien que dans les arts plastiques, par l'ingéniosité hardie et mesurée à la fois de ses conceptions, par l'élégance, la perfection de sa main-d'œuvre, et qu'elle n'a dérogé sur aucun point du rejet par la primauté qui lui universellement reconnue.

En terminant, M. Sallès déclare se refuser à croire qu'il soit dans le destin des Français de continuer jusqu'à la consommation des siècles à s'entre-déchirer dans des querelles toujours stériles quand elles ne sont pas meurtrières.

« Que les 12 mois qui vont s'écouler, conclut-il, marquent tout au moins une période de détente, comparable aux trêves de Dieu, qui mettaient des éclaircies passagères dans le ciel sanglant du moyen-âge. »

Les députés, unanimes, font le plus émouvant succès à l'éloquent appel à la paix du doyen d'âge. Tous debout, ils applaudissent longuement la péroraison du discours de M. Antoine Sallès.

Une protestation de M. L. Marin au sujet de l'attitude de la délégation des gauches à l'occasion de la désignation des candidats au bureau

M. Louis Marin (Meurthe-et-Moselle), de la Fédération républicaine, prenant la parole pour un rappel au règlement, proteste contre le fait que, contrairement à l'article 8 du règlement qui prévoit que les membres du bureau seront élus proportionnellement à l'importance des groupes, aucun poste de questeur n'est réservé à la minorité de la Chambre.

« C'est, dit M. Louis Marin, la délégation des gauches qui s'arroge le droit de désigner les candidats. Les membres de la minorité n'ont pas fait l'acte de candidature prévu par le règlement et s'ils sont élus, ce sera comme l'an dernier, par les membres de la majorité. »

Les scrutins

Le scrutin public à la tribune, pour l'élection du président définitif, qui durera une heure, commence à 16 heures.

M. Fernand Bouisson, ancien président, est amené, par la déférence que lui témoignent tous ses collègues, à voter le premier.

Le scrutin définitif est clos à 17 heures. Les bulletins sont portés pour être dépouillés dans les salons voisins où ont eu lieu les scrutins pour les élections des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires.

La séance est suspendue jusqu'à la fin des opérations de dépouillement des quatre scrutins.

M. Herriot est réélu président

Elle est reprise à 18 h. 50.

La Chambre applaudit MM. Sallès et Herriot, qui se serrent la main avec effusion. Le président d'âge proclame le résultat des scrutins pour l'élection du bureau définitif.

Nombre de votants : 476. Suffrages exprimés : 393. Majorité absolue : 197.

Ont obtenu: M. Ed. Herriot: 384 voix

Divers: 9 voix.

M. Edouard Herriot est proclamé président.

Les autres membres du bureau

Scrutin pour l'élection des six vice-présidents; nombre de votants : 410; suffrages exprimés : 374; majorité absolu: 188.

Ont obtenu : MM. Albert Paulin : 340 voix;

Hippolyte Ducos : 335;

Ferdinand Morin : 326.

Jacques Duclos : 298;

Léon Baréty : 211;

Edouard Soullier : 191.

Les six candidats ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés élus.

Scrutin pour l'élection des 12 secrétaires.

Nombre de votants : 402 ; suffrages exprimés : 362 ; majorité absolue : 182.

Ont obtenu : MM. René Rollin : 338 voix;

Delable : 337 ;

Arsène Gros : 336 ;

Thiolas : 334 ;

Blancheln : 333 ;

Chaussy : 329 ;

Michard Pélissier : 327 ;

Ramette : 315 ;

De Diesbach : 213 ;

Louis Martel : 208 ;

Guérin : 198 ;

De Grandmaison : 197.

Les 12 candidats ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés élus secrétaires.

Scrutin pour l'élection des 3 questeurs.

Nombre de votants : 414 ; suffrages exprimés : 377 ; majorité absolue : 181.

Ont obtenu : MM. Barthe : 336 voix ;

Perfetti : 339 ;

Hubert Rouger : 335.

Divers : 14.

Les 3 candidats ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés élus.

M. Salles proclame le bureau définitif constitué et propose à la Chambre de se réunir jeudi après-midi pour l'installation et la fixation de l'ordre du jour. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h. 55.

Les membres de la minorité élus au bureau démissionneront-ils ?

Les membres de la minorité auront à se concerter prochainement sur les suites à donner à la nomination des deux vice-présidents et des quatre secrétaires, leurs amis, qui n'étaient pas officiellement candidats et qui ont cependant obtenu les voix d'une large fraction de la majorité : MM. Léon Baréty et Edouard Soulier ; MM. Louis Martel, de Diesbach, de Grand-Maison et Guérin.

Ce dernier démissionnera certainement à brève échéance puisqu'il est devenu sénateur. Quant aux autres, on avait quelques doutes dans la soirée sur leur décision. Mais certains dirigeants de l'opposition, comme M. Louis Marin, se déclaraient prêts à exclure de leur groupe ceux qui ne tiendraient pas l'engagement de se retirer du bureau.

Il semble que, de toute façon, l'incident ne sera pas terminé avant quelques jours.

Au Sénat

« Plus de lutte de classes, plus de gouvernement de masses, plus de poings fermés, plus de drapeau rouge. Rallions-nous autour du drapeau national », s'écrie M. DAMECOUR, dans un éloquent appel à l'union.

Paris, 12 janvier. — M. Damecour, président d'âge du Sénat, a prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Sénat la traditionnelle allocution.

Il fait tout d'abord l'éloge de la politique d'économies qui a abouti au budget à peu près en équilibre de 1936.

Il reconnaît toutefois que cette campagne d'économies avait mécontenté les masses ouvrières et paysannes, qui manifestèrent leur mécontentement lors des dernières élections.

« Le parti socialiste unifié, qui triompha, et le parti radical se mirent d'accord sur un programme commun. Le président du Conseil, dans sa déclaration, annonça l'ère d'un monde nouveau ».

M. Damecour examine la réalisation des différents points du programme de Front populaire. Il rappelle que le Parlement avait été unanime à réclamer une augmentation des salaires des employés, que ces demandes d'augmentation ont suscité de nombreux conflits. Une loi de conciliation et d'arbitrage a été votée par le Parlement et M. Damecour espère qu'elle produira l'apaisement.

L'orateur rappelle que le Sénat s'est nettement prononcé contre les occupations d'usines et de fermes. Puis il a qualifié de pure utopie le programme financier du gouvernement. Il reconnaît que la compensation donnée aux souscripteurs d'avant la dévaluation a été un acte de loyauté et de bonne foi. A son avis, l'expérience n'a pas réussi et la politique des économies faisait mieux les affaires de la France.

M. Damecour condamne la précipitation avec laquelle une multitude de lois ont été votées par le Parlement. Il estime que ces méthodes ne peuvent redonner la confiance.

Passant à la politique extérieure, il déclare qu'en ce domaine le gouvernement est honoré de tous les suffrages. La France entière rend hommage à son ministre des Affaires étrangères, esprit avisé, diplomate averti.

Constatant que l'accord est unanime quand il s'agit de la sécurité extérieure, M. Damecour souhaite un apaisement entre les partis, apaisement qui donnerait la sécurité intérieure.

« Au nom, s'écrie-t-il en terminant, de notre chère patrie, plus de luttes de classes, plus de gouvernement de masses, torrent qui dévasterait tout sur son passage : liberté, travail, propriété et civilisation ! Plus ce geste impie du poing fermé, geste de haine et de provocation à la violence ! Ce geste n'est pas français.

« Plus de drapeau rouge. Ayons tous présente à la mémoire cette objurgation de Lamartine aux insurgés de 1848 :

« Le drapeau rouge a fait le tour du Champ-de-Mars, le drapeau tricolore a fait le tour du monde ».

« Rallions-nous autour du drapeau national. Cessons nos divisions meurtrières. Soyons bien convaincus que notre bonheur et notre prospérité seront la récompense méritée de notre union nationale républicaine.

« Vive l'union, encore de l'union et toujours de l'union.

« Vive la République !

« Vive la France ! ».

L'allocution de M. Damecour a été fréquemment ponctuée d'applaudissements.

Il a été procédé ensuite au tirage au sort des bureaux et la séance a été levée à 17 h. 55.

Le Sénat se réunira de nouveau jeudi à 15 h., pour l'élection du bureau définitif.

Le maréchal de l'air britannique va faire une croisière en Méditerranée occidentale avec quatre avions militaires

Londres, 12 janvier. — Quatre avions militaires commandés par le chef d'escadrille J.-D. Breakey, quitteront Calshot le 14 janvier, pour une croisière en Méditerranée occidentale et sur les côtes du Portugal.

Le maréchal de l'air, Joubert de La Ferte, participera à la croisière, qui permettra à l'escadrille de coopérer aux exercices de la « home fleet » au large de Gibraltar.

LETTRE DE BRUXELLES

L'évolution du Vlaamsch Katholieke Landsbond

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bruxelles, 12 janvier 1937.

Le Vlaamsch Katholieke Landsbond est un organisme catholique créé à Bruxelles il y a plusieurs années, en vue de promouvoir et de défendre les droits des Flamands. Bien que vivant en dehors des groupes politiques, il attira en son sein tous les hommes politiques de la Flandre, appartenant au parti catholique. Son action fut de plus en plus active. Il épousa et défendit toutes les revendications linguistiques. Plus d'une fois même, il imposa ses décisions aux députés et sénateurs catholiques. Toujours il alla de l'avant ; et, sans pousser jusqu'à l'extrémisme, il ne revint jamais en arrière, ne s'arrêtant même pas sur des positions conquises. A peine, celles-ci atteintes, il marchait vers d'autres conquêtes ; si bien que depuis quelque temps, il laissait prévoir que, dans un temps plus ou moins éloigné, il se rapprocherait des nationalistes.

Le Congrès qu'il vient de tenir à Louvain a marqué une étape quasi décisive, dans cette voie. La plupart des anciens membres du Vlaamsch Katholieke Landsbond, comme s'ils appréhendaient l'irrémédiable, n'y assistaient pas. En revanche, les nationalistes flamands, spécialement convoqués par le « Standaard », y étaient venus en foule. Des applaudissements les ont salués. Des orateurs ont vivement pris à partie Mgr Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain et Wallon, parce qu'il engage les professeurs de l'Université à ne pas se mêler à des manifestations publiques. Et l'on a dû à une sage manœuvre du président qui étouffa diplomatiquement l'incident, de n'avoir pas vue le « Vlaamsch Katholieke Landsbond », voter une démarche officielle près du cardinal de Malines pour obtenir un désaveu du recteur de l'Université de Louvain.

Les actes et les projets de loi linguistiques du gouvernement ont été sévèrement critiqués, en présence d'un ministre catholique flamand et les congressistes ont acclamé un orateur qui a proposé de faire du « Vlaamsch Katholieke Landsbond », un directoire indépendant du directoire du bloc catholique.

Cette proposition séparatiste a soulevé la protestation d'un des chefs de la Flandre, M. van Cauwelaert, dont on sait le passé, l'influence et l'autorité. Il a « refusé d'admettre ce superdirectoire, organisme sans responsabilité » auquel les hommes politiques et les œuvres sociales devraient se soumettre. Applaudi par une partie de l'auditoire, le député catholique d'Anvers a été hué par la majorité du Congrès. C'est la première fois qu'un tel incident se produit en Flandre. Il prouve combien déjà M. van Cauwelaert est dépassé par le « Vlaamsch Katholieke Landsbond », dont il était jusqu'ici un des leaders respectés et admirés, et quel progrès considérable fait aujourd'hui en Flandre, l'idée de la concentration catholique basée sur la mystique racique beaucoup plus que sur l'idée nationale et catholique.

S...

LE « FRANC-EXPOSITION »

Paris, 12 janvier. — Le Comité national des conseillers du commerce extérieur vient de présenter aux pouvoirs publics un projet de sa Commission du tourisme en France tendant notamment à créer un « Franc-Exposition » en faveur des étrangers.

Le « franc-exposition » permettrait aux étrangers d'acquitter toutes dépenses de quelque nature qu'elles soient, simplement sous réserve pour l'ensemble de ces dépenses d'une limitation par personne et par jour de séjour en France.

« Le « chèque-exposition » serait acheté à l'étranger à un prix en francs français fixé à 15 % au-dessous de la valeur nominale du « franc-exposition ».

« L'achat est réalisé contre devises étrangères au cours du change du jour. Les chèques ont trois valeurs nominales fixes : 50, 100 ou 500 francs-exposition.

« La conversion en France des « chèques-exposition » en « francs-exposition » donne ainsi au touriste étranger un bénéfice de 15 %.

« Le Comité national des conseillers du commerce extérieur pense que la création du « franc-exposition » aidera au succès de l'Exposition ».

Les treize rescapés du chalutier boulonnais coulé à l'embouchure de la Tamise ont regagné Boulogne-sur-Mer

Un groupe de rescapés du chalutier français, dont nous avons relaté l'abordage par un navire britannique, et qui sont hébergés à Londres en attendant d'être rapatriés

(Ph. N.Y.T.)

Boulogne-sur-Mer, 12 janvier. — Par le paquebot « Maid of Orléans » venant de Folkestone, sont arrivés mardi soir, à Boulogne, à 19 h. 50, les treize rescapés du chalutier « Notre-Dame de Lourdes », coupé en deux dimanche matin, dans la mer du Nord, par le paquebot « Theems ».

Sur le quai de la gare maritime, une foule nombreuse de parents et d'amis attendaient le retour des treize marins. Dès leur descente de la passerelle, les rescapés sont entourés par leurs familles et l'on remarque surtout le jeune mousse Bonvoisin, qui ne peut retenir ses larmes. Tous sont conduits dans une salle de la gare maritime, où un grog leur est servi. Ils racontent à leur famille comment l'accident s'est produit et comment ils purent être sauvés. Ils disent aussi quelle fut leur tristesse quand, recueillis par le « Theems », ils s'aperçurent qu'il y avait sept manquants.

La marraine des chasseurs à pied vient de mourir à 87 ans

(Ph. Keystone.)

Mme Santet — la seule femme de France décorée de la médaille de Verdun, titulaire de nombreuses autres décorations françaises et étrangères — au milieu des chasseurs à pied, dont elle fut la bienfaitrice et la marraine très vénérée.

Deux époux s'asphyxient au gaz d'éclairage avec leurs quatre enfants à Sarrebrück

Sarrebrück, 12 janvier. — A Mannheim, les époux Jean Weber, âgés respectivement de 35 et 29 ans, se sont suicidés dans leur logement à l'aide du gaz d'éclairage, entraînant dans la mort leurs quatre enfants dont l'aîné était âgé de 8 ans, et le plus jeune de onze mois.

De l'enquête ouverte par la police, il résulte que cette fin tragique aurait été motivée par des dissentiments entre les deux époux.

Une vente d'objets trouvés

La vente des objets trouvés et colis laissés en souffrance à la gare de Vaugirard vient d'avoir lieu hier à Paris, et l'on put voir des acheteurs emporter les « occasions » les plus hétéroclites, telles que cette hélice d'avion qui fut vendue 50 francs.

(Ph. France-Presse.)

L'horrible crime d'un gangster

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le petit cadavre avait plusieurs dents brisées et portait de nombreuses traces de coups, notamment un grand trou à la tête.

Le médecin légiste a déclaré que le petit Charles Mattson avait été assassiné probablement dans la nuit de jeudi à vendredi.

Les traces de pas dans la neige indiquent encore qu'il fut transporté là par une seule personne.

M. Gordon Morrow, qui découvrit le corps, a déclaré que son transport avait dû avoir lieu durant la nuit, car il entendit les aboiements des chiens des maisons voisines.

L'enquête a encore établi que la victime avait été transportée en automobile, non loin du lieu où elle fut trouvée, car des traces de roues ont été découvertes dans la neige.

Le docteur Mattson avait tenté de communiquer avec le ravisseur de son enfant, qui lui demandait 28.000 dollars par l'intermédiaire d'annonces parues dans un journal de Attle (Sufork).

La dernière annonce avait paru samedi et demandait de l'or en donnant la preuve que l'enfant était toujours vivant.

A la demande de M. Mattson, la police fédérale ne s'était pas mise à la recherche du ravisseur, mais, dès l'annonce qu'on avait retrouvé le cadavre, quarante policiers se sont lancés à la recherche du criminel.

Le corps du petit Charles Mattson a été transporté à Tacoma.

Le père de la victime qui se rendait à Everett, a interrompu son voyage pour recevoir le cadavre de son enfant.

Dans une déclaration officielle, M. Roosevelt a souligné que le procureur général Cummings a offert une récompense pour la capture du criminel, et que les agents du Bureau fédéral d'investigations entreprennent des recherches qui seront poursuivies sans répit et ne seront pas abandonnées avant l'arrestation de l'assassin.

Simultanément, le procureur général a annoncé que la récompense pour la capture du kidnapper était portée à 10.000 dollars, soit plus de 210.000 francs.

— A Buenos-Aires, banlieue de Buenos-Aires, un train a tamponné une automobile à un passage à niveau, tuant cinq personnes et en blessant deux autres très grièvement.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 13 janvier:

Aujourd'hui: saint Léonce; demain, saint Hilaire.

Soleil: Lever, 7 h. 42; coucher, 16 h. 17.

Lune: Premier quartier le 19.

Bulletin météorologique pour la journée du 13 janvier (région Nord): Couvert et brumeux; quelques pluies sur le littoral; vent du secteur Sud modéré, assez fort sur le littoral; minimum de température en hausse de 3 à 5 degrés sur la veille.

Pharmacien de service de nuit (à ne déranger qu'en l'absence du pharmacien habituel): M. Delabaere, 163, Grande-Rue.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'Enfance: de 10 à 12 h., au Groupe Linné, rue Jean-Macé, et de 16 à 17 h., à la Goutte de lait.

LES P.T.T. A ROUBAIX

L'an dernier, les Roubaisiens ont émis plus de 200.000 mandats représentant cent trente-deux millions !

Le service des P.T.T., dans une ville aussi industrielle que l'est Roubaix, revêt évidemment une importance capitale. Il s'agit en réalité d'une organisation énorme, aux multiples rouages et qui prend peu à peu l'aspect d'une véritable industrie.

Roubaix possède, on le sait, un bureau central appelé « Roubaix-principal ». Autour de lui viennent graviter des satellites que sont les bureaux de plein exercice situés rue de la Fosse-aux-Chênes, rue Pierre-de-Roubaix, rue de l'Alma, et enfin un certain nombre de recettes auxiliaires disséminées un peu partout dans la ville.

Les P.T.T. ne semblent pas trop souffrir des effets de la crise économique. Pourtant on note en 1936 un léger recul sur les opérations postales de 1935.

Cela n'a pas empêché les opérations de l'an dernier de revêtir une ampleur qui, pour être un peu inférieure à celle de l'année précédente — n'en est pas moins fort appréciable.

Voici d'ailleurs des chiffres qui se passent fort bien de commentaires.

Commençons par l'opération postale la plus répandue, la lettre. Il est à peu près impossible de connaître le chiffre des missives envoyées. Mais l'on sait que, en 1936, on a acheté à Roubaix des timbres-poste représentant une valeur de 8.859.825 fr.

Viennent ensuite les mandats qui représentent des sommes énormes. On en a émis 211.526, en 1936, ayant une valeur totale de 132.686.198 fr.! L'émission de cette foule de mandats a apporté à l'administration la coquette somme de 139.606 fr. Si les Roubaisiens ont envoyé des mandats, ils en ont aussi reçu, mais beaucoup moins: 79.437, représentant 33.805.271 fr.

Malgré le nouveau mode de perception des cotisations aux Assurances sociales, on a encore vendu, l'an dernier, à Roubaix pour 5.106.355 fr. de timbres A. S.

La Caisse nationale d'épargne est aussi l'objet d'une belle activité. Il y eut en 1936, dans les différents guichets, 7.040 versements représentant une somme de 8.089.210 fr. Mais il faut ajouter que pendant la même année, les déposants retirèrent de cette même Caisse la somme de 12.223.497 fr. Les coupons de pensions payés en 1936 se montèrent à 10.204.815 fr.

On expédia 104.224 télégrammes qui coûtèrent aux expéditeurs 956.920 fr. et l'on en reçut 120.574.

Enfin, le « Central automatique » ne chôma guère puisqu'il « passa » durant cette année 7.770.908 communications téléphoniques... et perçut 5.277.048 fr. de taxe.

Voilà donc un résumé succinct, mais pourtant suggestif, de l'activité des P.T.T. à Roubaix, et de l'importance qui va sans cesse croissante, de ce service.

HALLE FLIPO. 1/2 kg beurre extra, 9.00. Hollande, 7.00 ; Gruyère, 7.00. 35080

Accusé d'incendie volontaire à Clary. un cultivateur est acquitté par la Cour d'assises du Nord

Il avait déjà été acquitté pour tentative de meurtre et l'avocat général voulait, hier, le faire inculper en outre de recel

Arthur Montigny, âgé de 52 ans, cultivateur à Clary, se trouvait depuis 1931 dans une situation obérée; il avait pour 5 ou 6.000 francs de dettes et, de plus, sa récolte de blé avait été très mauvaise.

Mis en demeure par le Crédit agricole de sa commune de rembourser une somme de 5.000 fr., montant d'un prêt à court terme, il n'avait pu donner satisfaction à son emprunteur.

Le 21 janvier 1932, un incendie éclatait dans sa grange; on put sauver juste à temps deux chevaux enfermés dans l'écurie, mais le bâtiment et la récolte furent entièrement détruits.

Les dégâts, d'un montant de 45.300 fr., furent payés par une Compagnie d'assurances. Montigny put régler ses dettes et faire face à ses affaires.

Mais, à la suite d'une tentative de meurtre commise sur la personne de sa femme, en 1936, Montigny, sur la dénonciation de sa victime, fut inculpé de l'incendie; il affirma que le feu avait été mis par son fils Léon, qui en aurait lui-même fait l'aveu à sa mère.

Montigny est représenté comme un violent; il a déjà été condamné pour coups et blessures.

Le 5 janvier dernier, il a bénéficié d'un verdict d'acquittement pour la tentative de meurtre.

A l'audience, il persiste à nier:

— C'est mon « gamin » qui a mis le feu. Notons au passage que l'accusation n'a rien retenu à la charge du fils Montigny.

Le président Mommessin: Pour quel motif?

— Parce que la grange ne lui plaisait pas; ma femme m'avait dit qu'il y mettrait le feu.

— Et c'est vous qui avez touché les 45.000 francs!

L'audition des témoins n'apporte aucun fait nouveau, aucune précision.

M. l'avocat général Bousquet requiert contre Montigny une peine de réclusion.

Me Phalempin, du barreau de Douai, estime que la preuve de la culpabilité de son client n'est pas rapportée; il plaide l'acquittement.

Une seule question est posée au jury qui répond par la négative.

Montigny est acquitté.

Un coup de théâtre

Après le prononcé de l'acquittement, M. l'avocat général Bousquet requiert l'inculpation de Montigny du chef de recel qualifié, comme ayant touché une prime d'assurances à la suite d'un incendie criminel.

Le défenseur, Me Phalempin, refuse de répondre à ces réquisitions et quitte la salle d'audience.

La Cour en délibère et rend un arrêt qui met définitivement Montigny hors de cause, la Compagnie d'assurances ne s'étant pas constituée partie civile.

La signalisation électrique de la Grand'Place

Nous avons déjà annoncé que prochainement la circulation au carrefour des rues Foch, Serrail, de la Gare et du Vieil-Abreuvoir serait réglementée par un

(Ph. du J. de Rx.).

appareil de signalisation électrique commandant simultanément les différents points du carrefour.

Les travaux avancent rapidement. Notre photogravure montre les appareils de commande qu'actionnera l'agent préposé à la circulation.

MEUBLES toujours pas de HAUSSE. Pressez-vous. LERUSTE, Tg. (Tél. 16.49). 35040

M. Louis Desbarbieux, l'homme qui... enleva le chien du commandant Hoffmann, est décédé à l'hospice Barbieux

Il avait fait de l'espionnage pendant la guerre

Pendant la guerre, le commandant Hoffmann était bien connu des Roubaisiens. Le grand chef de la « Kommandantur » était d'ailleurs d'humeur aimable. Ce qui ne l'empêchait pas, bien entendu, d'appliquer consciencieusement force vexations aux « occupés » ...et de puiser à pleines mains dans les finances municipales à propos de tout, et même de rien.

Le commandant Hoffmann aimait les bêtes. Il possédait notamment un chien superbe, un épagneul racé, splendide, qui l'accompagnait dans toutes ses promenades et dont il était très fier.

On les voyait presque chaque jour ensemble, le soldat et la bête, le matin, au parc Barbieux, où le chien du commandant avait toute licence pour folâtrer sur les pelouses et dans les plates-bandes, ce qui était — et qui est encore — strictement interdit aux autres chiens, de quelque espèce qu'ils soient.

Or, un beau jour, au retour de sa promenade quotidienne, le commandant Hoffmann, sanglé dans son rutilant uniforme, le monocle vissé à l'œil, la badine à la main, eut beau siffler son chien, la bête ne revint pas.

On la chercha partout; les policiers furent lancés en toute hâte à la recherche de l'épagneul, des patrouilles de soldats sillonnèrent longuement la ville et ses environs... peine perdue, on ne retrouva jamais plus le beau chien du commandant Hoffmann.

...Ce n'est que beaucoup plus tard que l'on sut que la pauvre bête avait été enlevée et immolée par une des nombreuses victimes du commandant, M. Louis Desbarbieux, qui venait de subir quarante jours de prison sous l'inculpation d'espionnage, et que l'on venait de relâcher faute de preuve.

M. Desbarbieux fut l'un de ces modestes héros qui, pendant l'occupation, risquèrent souvent leur liberté, et parfois même leur vie, pour se rendre utiles à leur pays.

Employé de mairie, il était pendant la guerre chargé de l'entretien du chauffage à l'Hôtel de Ville et cet emploi lui permettait de pénétrer assez facilement dans les divers bureaux de la mairie.

Cette liberté d'action fut mise à profit par lui. Il ne manqua jamais une occasion de se renseigner sur les déplacements de troupes ou sur les diverses opérations en perspective. Il apportait ensuite ces précieux « tuyaux » au comité de l'Oiseau de France... et le tour était joué. Malgré les précautions les plus grandes prises par M. Desbarbieux, son manège fut dévoilé et, sans aucun égard pour son grand âge, l'envahisseur le jeta dans un cachot obscur. Pendant quarante jours, malgré les brimades de l'ennemi, il garda jalousement son secret et, devant l'inutilité de leurs efforts, les Allemands le relâchèrent, aucune preuve n'ayant été établie contre lui.

Dès qu'il fut libéré, M. Desbarbieux recommença son trafic, mais il ne fut plus inquiété.

Il se vengea d'ailleurs de sa dure captivité, de la façon que nous relatons plus haut.

M. Desbarbieux est décédé lundi à l'hospice Barbieux, où il finissait paisiblement ses jours. Il était âgé de 85 ans.

Ses funérailles auront lieu jeudi à 8 h. 30 en l'église Saint-Jean-Baptiste. Ajoutons que le défunt avait encore, en de nombreuses circonstances, fait preuve du plus beau courage. Il avait participé notamment dans sa vie à dix-sept sauvetages divers : noyades, chevaux emballés, incendies, etc.

Sa grande modestie seule l'empêcha de recevoir les flatteuses distinctions auxquelles il avait droit.

Les porteurs de pain et garçons boulangers font grève aujourd'hui

La Chambre syndicale de l'Alimentation (C.G.T.) nous prie d'insérer :

« Le Syndicat des boulangers et porteurs de pain de Roubaix et environs, réunis en assemblée générale, le mardi 12 janvier, à 19 h., à la Bourse du Travail, boulevard de Belfort, après avoir examiné la situation de cette corporation et la lenteur apportée par les patrons boulangers à donner satisfaction à leur personnel, ont décidé de faire la grève aujourd'hui mercredi 13 janvier, en signe de protestation.

LA PERSONNE QUI A EN SA POSSESSION les dossiers du Comité du Nord de Ping-Pong et les papiers qui se trouvaient dans une valise placée dans une automobile stationnant lundi 11 janvier, à 20 h., rue Mirabeau, à Roubaix, est priée de les déposer de toute urgence au siège du Ping-Pong Club des Flandres, Café du Centre, Grand'Place, Roubaix, au nom de M. Tissier.

Me Joseph Bayet, avocat à Roubaix, est nommé juge de paix du Nouvion-en-Thiérache

Nous sommes heureux d'apprendre que Me Joseph Bayet, avocat à Roubaix, 116, boulevard de Belfort, a été nommé, par récent décret, juge de paix au Nouvion-en-Thiérache. Ce poste est particulièrement